



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire

Mardi 20 mars 2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne,
GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne

Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette

Marigné-Lailly : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean François

Moncé en Belin : PEAN Didier, BOYER Irène, BEATRIX Marie Laure, LAGACHE
Claudy,

St Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude,

St Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, BOULAY Jean-Marie

St Ouen en Belin : PANNIER Olivier,

Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul,

Conseillers communautaires.

Etaient excusés :

Ecommoy : LANDELLE Laëtitia, RICHARD Valérie

Moncé en Belin : NAUDON Miguel donne pouvoir à PÉAN Didier

St Biez en Belin : PORTEBOEUF Cécilia

St Gervais en Belin : PLU Mathilde donne pouvoir à LECOMTE Bruno

St Ouen en Belin : FEVRIER Florence donne pouvoir à PANNIER Olivier

Teloché : SEBILLET Marie-Noëlle donne pouvoir à LAMBERT Gérard, PROU
Stéphanie

Conseillers communautaires.

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)

HELBERT Anne-Cécile (Directrice adjointe)

CHOPLAIN Arnaud (responsable des services techniques)

M. Bruno LANGLOIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 13 février qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

Comme vous le savez, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié le CGCT et notamment les articles relatifs au D.O.B.

Aussi, comme l'année passée, Olivier PINEAU présente au Conseil un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il expose également la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Projets 2019 :

- ZA du Gué
- Construction d'un local jeunes à Teloché pour remplacer le bâtiment existant qui est vraiment obsolète. Des dossiers de demandes de subventions seront à déposer avant le démarrage des projets (sauf pour la ZA du Gué où il faudra acheter tous les terrains en 2018).

La Présidente expose que ce rapport doit donner lieu à un débat.

Remarques sur le rapport :

M. LAMBERT demande s'il y a un suivi au vu du nombre d'heures complémentaires (945 h) indiquées en dépenses de personnel : M. PINEAU répond que oui. Exemple, pour l'enfance jeunesse, il y a un planning mensuel à remplir et à retourner aux Ressources Humaines.

M GERAULT est surpris du chiffre indiqué dans la prospective pour le compte 75 « produits divers » pour l'année 2019 : le montant baisse de moitié par rapport à 2018 pour une évolution de 0%. Même chose pour les dotations de l'Etat qui augmentent alors qu'il est dit que ça fait - 5%. M. PINEAU répond que pour le compte 75, c'est une recette que la collectivité a en 2018 mais qu'elle n'aura plus forcément en 2019. Il y a donc une évolution à 0% avec un moins dans la formule de calcul. Pour les dotations de l'Etat, il est prévu - 5% mais Olivier met en positif car il va y avoir l'impact du transfert de charges 2017 dans le calcul du CIF 2019. Est indiqué un pourcentage d'évolution « de base » mais avec parfois des plus et des moins qui se rajoutent. Les explications sont données dans le tableau intitulé « explicatif de la prospective » ».

Mme BEATRIX voit que la ZA du Gué a été intégrée à la prospective. Elle peut comprendre l'intérêt de cette zone mais au vu des finances de la collectivité, elle se demande si ce projet ne peut pas être décalé dans le temps. M. PINEAU répond que cet investissement n'est pas pris sur le budget général mais c'est un budget annexe. M. GOUHIER ajoute que c'est une demande des entreprises locales, il y a déjà 30% de terrains vendus.

M LECOMTE s'interroge en matière de dépenses d'investissement sur le retour des fonds de concours des communes à savoir quel type d'investissement faire. En dernière ligne on s'aperçoit qu'il y a 200 000 € sur le budget général pour l'année 2018 pour financer les réseaux d'eaux pluviales. N'y a-t-il pas là un créneau intéressant ? M. GOUHIER répond que l'eau pluviale est répartie sur toutes les communes mais qu'un fonds de concours est lié à un projet.

M LAGACHE demande si dans les investissements évoqués, les éventuels travaux pour les locaux enfance jeunesse pour Moncé en belin ont été intégrés. M. PINEAU répond que oui en 2020.

Mme DUPONT félicite Olivier pour le travail fait sur ce rapport, qui donne une image facilement mémorisable des finances de la CdC.

Après discussion, le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 effectué sur la base du rapport présenté.

2°/ Fixation des attributions de compensation prévisionnelles pour 2018

La Présidente indique que la CLECT n'a pas encore travaillé sur le transfert de charges. Le Conseil n'est donc pas en mesure de statuer sur les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2018. Elle propose de reporter ce point.

Report accepté.

3°/ Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

La Présidente propose au Conseil de délibérer pour actualiser deux autorisations de programme et les crédits de paiement afférents. Il s'agit de celles relatives aux logements sociaux d'Ecommoy et au PLUI ; celle relative à la construction de l'école de musique ayant été actualisée en janvier dernier.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité d'actualiser les deux autorisations de programme et les crédits de paiement afférents tel qu'exposé dans le document envoyé avec la convocation.

4°/ Création d'un budget annexe pour la ZA du Gué et assujettissement à la TVA

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de créer un nouveau budget annexe pour la zone d'activités du Gué, assujetti à la TVA.

Elle demande également au Conseil de l'autoriser à demander son immatriculation auprès de l'INSEE et sa création par la trésorerie.

M. LAMBERT remercie Mme HELBERT pour son travail sur cette zone.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la création de ce nouveau budget annexe intitulé « ZA du Gué » à partir du 1er avril 2018 et charge la Présidente de procéder à toutes les formalités nécessaires à la création de ce budget, à son immatriculation, ainsi qu'à son assujettissement à la TVA.

5°/ Dépenses avant vote du budget général 2018

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'ouvrir des crédits au compte 5/22 21731 d'un montant de 1 140 € pour les honoraires de l'architecte pour l'extension du multi-accueil de Moncé avant vote du budget primitif prévu en avril.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité la Présidente à engager et liquider la dépense exposée ci-dessus et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018 du budget général.

6°/ Assainissement collectif - Procès-verbaux de mise à disposition des biens

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer les neuf procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à la compétence assainissement collectif avec chacune des communes membres de la CdC ainsi que le SIVOM Laigné-Saint Gervais.

Pour rappel, ces procès-verbaux formalisent la mise à disposition des biens communaux nécessaires à l'assainissement collectif à la CdC. A ce titre, ils comportent 3 annexes :

- un inventaire des installations techniques,
- un état de l'actif,
- un inventaire des emprunts transférés à la CdC.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité la présidente à signer les neuf procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à la compétence assainissement collectif.

7°/Avance de trésorerie aux budgets assainissement

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de verser une avance de trésorerie non budgétaire du Budget général au budget « assainissement en régie ». Cette avance est nécessaire car la trésorerie a bloqué l'émission des titres de redevances sur les 3 communes en régie (Marigné-Laillé, Saint Biez et Saint Ouen) au motif que nous la CdC n'a pas délibéré sur son règlement de service, alors que Saint Ouen n'en a jamais eu.

Le montant proposé de cette avance est de 30 000 €, afin de pouvoir payer les factures reçues et les échéances d'emprunt. Elle sera remboursée par le budget annexe « assainissement en régie » dès que sa trésorerie le permettra.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de cette avance de trésorerie non budgétaire de 30 000 € du budget général au budget annexe « assainissement en régie ».

8°/ Décision modificative au budget « assainissement en régie » et au budget « assainissement en DSP »

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget annexe « Assainissement en régie » :

Dépenses de fonctionnement :

- virer 9 000 € du chapitre 011 - compte 6061 au chapitre 012 - compte 6411 sur le budget « assainissement en régie » pour les salaires du technicien qui vient d'être recruté,

Dépenses d'investissement :

- virer 5 400 € du chapitre 21 - compte 21562 au chapitre 20 - compte 2031 pour les honoraires pour la révision du schéma d'assainissement collectif

Budget annexe « Assainissement en DSP » :

Dépenses d'investissement :

- virer 250 € du chapitre 23 - compte 2315 au chapitre 27 - compte 271 pour l'achat d'actions de l'Atesart.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

9°/ Reprise des restes à réaliser des communes relatifs aux travaux sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales

A la demande de la trésorerie, la Présidente propose de prendre une délibération actant la reprise par la CdC des charges restant à payer liées aux travaux engagés par les communes avant le 01/01/2018 sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales ; ainsi que la ventilation du marché d'études passé par la CdC pour l'accompagnement au transfert de compétence et à la passation de la future délégation de service public.

Les montants concernés sont ceux présentés dans les tableaux suivants :

Recensement des RAR 2017 des communes en dépenses Eaux Pluviales

Commune	Compte	Honoraires		Travaux		Total		Commentaire
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	
Ecommoy	2031	5 144,51 €	6 173,41 €	0,00 €	0,00 €	5 144,51 €	6 173,41 €	Etats RAR visés trésorerie et préfecture
	2315		0,00 €	67 887,90 €	81 465,48 €	67 887,90 €	81 465,48 €	
Laigné	2315	13 300,84 €	15 961,01 €		0,00 €	13 300,84 €	15 961,01 €	Etats RAR visés trésorerie
Marigné			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Moncé	2315	1 475,00 €	1 770,00 €	25 731,39 €	30 877,67 €	27 206,39 €	32 647,67 €	docs mo de février
St Biez			0,00 €	19 437,58 €	23 325,10 €	19 437,58 €	23 325,10 €	
St Gervais			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
St Ouen			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Teloché	2315	0,00 €	0,00 €	53 308,30 €	63 969,96 €	53 308,30 €	63 969,96 €	tableaux du 18/01 et délib de déc et 30/01
Totaux		19 920,35 €	23 904,42 €	166 365,17 €	199 638,20 €	186 285,52 €	223 542,62 €	

Recensement des RAR 2017 des communes en dépenses Eaux Usées

Commune	Compte	Honoraires		Travaux		Total		Commentaire
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	
Ecommoy	2031	1 466,25 €	1 759,50 €		0,00 €	1 466,25 €	1 759,50 €	Etats RAR visés trésorerie et préfecture
	2315		0,00 €	96 147,00 €	113 376,40 €	96 147,00 €	113 376,40 €	Etats RAR visés trésorerie et préfecture
Laigné	2315		0,00 €	9 609,25 €	11 531,10 €	9 609,25 €	11 531,10 €	Etats RAR visés trésorerie
Marigné	2158		0,00 €	6 270,68 €	7 524,81 €	6 270,68 €	7 524,81 €	
Moncé	2315	1 475,00 €	1 770,00 €	27 444,19 €	32 933,03 €	28 919,19 €	34 703,03 €	docs mo de février
St Biez			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
St Gervais			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
St Ouen			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Teloché	2315	0,00 €	0,00 €	75 267,11 €	90 320,53 €	75 267,11 €	90 320,53 €	tableaux du 18/01 et délib de déc et 30/01
SIVOM	4581			60 714,00 €	72 856,80 €			
Totaux		2 941,25 €	3 529,50 €	214 738,23 €	255 685,87 €	217 679,48 €	259 215,37 €	

Recensement des RAR 2017 des communes en recettes Eaux Usées

Commune	Compte	Montant	Commentaire
Ecommoy	131	59 705,00 €	Etat RAR visé trésorerie et préfecture
SIVOM	4582	85 800,00 €	Etat RAR visé trésorerie et préfecture

VENTILATION DU MARCHE 2017039 : JEAN RAPHAEL BERT CONSULTANT

BUDGET GENERAL 2017			
accompag. Transf. MT HT		10 000,00 €	
assist. DSP MT HT		13 498,00 €	
TOTAL MARCHE HT		23 498,00 €	
TOTAL MARCHE TTC			28 197,60 €
DATE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
2017	ACCOMP ET ASS DSP SIT 1	1 250,50 €	1 500,60 €
2017	ACCOMP ET ASS DSP SIT 2	2 666,00 €	3 199,20 €
	TOTAL mandaté	3 916,50 €	4 699,80 €
	RESTE A PAYER	19 581,50 €	23 497,80 €
BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE			
	A ENGAGER	2 625,00 €	3 150,00 €
Explication : 8 400 € d'accompagnement au transfert / 8 communes x 3 communes en régie			
DATE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
2018	ACCOMP ET ASS DSP SIT 3	750,00 €	900,00 €
	TOTAL mandaté	750,00 €	900,00 €
	RESTE A PAYER	1 875,00 €	2 250,00 €
BUDGET ASSAINISSEMENT EN DSP			
	A ENGAGER	16 956,50 €	20 347,80 €
Explication : 8 400 € d'accompagnement au transfert / 8 communes x 5 communes en DSP + assistance à la DSP pour 15 097,80 €			
DATE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
2018	ACCOMP ET ASS DSP SIT 3	3 166,50 €	3 799,80 €
	TOTAL mandaté	3 166,50 €	3 799,80 €
	RESTE A PAYER	13 790,00 €	16 548,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la reprise des restes à réaliser des communes concernant les eaux usées et les eaux pluviales pour les montants

indiqués dans les deux tableaux ci-annexés, ainsi que la ventilation du marché passé avec le cabinet Bert Consultant telle qu'indiquée.

10°/ Avenant de transfert du contrat de DSP du SPANC

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'acter le transfert du contrat de DSP assainissement collectif d'Ecommoy à Suez Eau France, qui se substituera à la Nantaise des eaux Services et reprendra à l'identique l'ensemble de ses droits et obligations résultant de ce contrat.

La substitution du titulaire d'un marché par un autre opérateur économique constitue en principe une modification substantielle du contrat et ce transfert doit, par conséquent, faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

La cession d'un contrat au profit d'un nouveau titulaire est néanmoins admise lorsqu'elle intervient à la suite d'une opération de restructuration de société.

Au vu de la réorganisation administrative de l'entreprise Nantaise des Eaux Services, l'avenant ayant pour objet de formaliser la cession de la délégation de service public par la Nantaise à Suez est donc tout à fait possible.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la conclusion de cet avenant et charge la Présidente de le signer.

11°/ Avis sur le projet de ferme éolienne à Parigné l'Evêque

La Présidente informe les membres du Conseil, qu'en date du 15 février 2018, la Communauté de Communes a réceptionné de la Préfecture de la Sarthe un dossier complet relatif à la demande présentée par la SASU FERME EOLIENNE LA SAULE en vue d'obtenir une autorisation environnementale.

Cette dernière concerne l'exploitation de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Parigné-l'Évêque.

Elle indique que la CdC a été saisie pour information et avis et qu'une enquête publique se déroule actuellement du 5 mars au 5 avril 2018 au sein de la mairie de Parigné.

Elle demande par conséquent au Conseil, sur la base du dossier envoyé, si les membres ont un avis à donner sur ce projet.

M. CLEMENCE explique qu'il y a deux choses à prendre en compte dans ce dossier. La première est le fait qu'on soit d'accord ou pas avec ce type de projet et cela appartient à chacun mais il y a aussi la façon dont a été mené ce dossier. Ils n'ont pas vérifié qu'il manquait des mentions obligatoires.

M. GOUHIER souligne que la pose d'éolienne génère un revenu très intéressant pour les propriétaires des parcelles. Dans notre décision, il faut prendre en compte le fait que nos élus voisins sont majoritairement favorables à ce projet.

M. LECOMTE serait plutôt d'accord pour émettre un avis favorable car il a l'impression qu'à chaque fois qu'on souhaite installer une source d'énergie renouvelable, il y a toujours une bonne raison de ne pas le faire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil décide par 1 voix contre, 8 abstentions et 15 voix pour, de rendre un avis favorable au projet de ferme éolienne à Parigné.

12°/ Garantie d'emprunt pour l'opération de 8 logements sociaux rue du clos Renault à Ecommoy

Annulé car de la compétence du Bureau communautaire.

13°/ Garantie d'emprunt pour l'opération de 16 logements sociaux rue du clos Renault à Ecommoy

Annulé car de la compétence du Bureau communautaire.

14°/ Modification de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de logements sociaux à Ecommoy et ouverture de crédits au compte 458 du budget général

La Présidente indique au Conseil qu'une première convention a déjà été signée par les parties en 2012.

En raison d'une remarque de la Trésorerie sur le fait que les montants prévisionnels ne correspondaient pas aux montants réels (même si au global, le montant réel est inférieur), il a été décidé de redélibérer en indiquant les montants réels à facturer à la commune d'Ecommoy, à savoir :

- budget général de la commune : 18 585,60 € HT, soit 22 302,72 € TTC,

- budget eau potable : 2 892,00 € HT, soit 3 470,40 € TTC

Soit un total de 21 477,60 € HT, soit 25 773,12 € TTC.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité la Présidente à signer cette nouvelle convention actualisée et autorise l'ouverture d'une « opération pour compte de tiers » au budget primitif 2018 du budget général, avec des crédits d'un montant de 25 773,12 € à ouvrir aux compte 4581 (dépenses) et 4582 (recettes) du budget général.

15°/ Choix du nom de la future Ecole de musique

Sur proposition de la Commission développement culturel et sportif, M. BOISSEAU propose au Conseil de choisir le nom de la future école de musique.

La commission propose un choix parmi les 3 propositions suivantes, avec une préférence très nette pour la troisième :

- Centre artistique Eugène Lair,
- Centre artistique Louis Bouteiller,
- Centre artistique La Clé d'Orée.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil choisit à l'unanimité la proposition n°3.

16°/ Signature de la convention opérationnelle de négociations foncières avec la SAFER-ZA du Gué

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'approuver la conclusion de la convention opérationnelle de négociations foncières avec la SAFER.

Cette convention permettra à la Communauté de Communes d'acquérir les terrains nécessaires à l'extension de la zone d'activités du Gué basée à Teloché.

Ce projet de convention prévoit notamment que la Communauté de Communes rémunèrera la SAFER pour les négociations foncières qu'elle entreprendra avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

Au vu des promesses de ventes, le montant prévisionnel à allouer à la SAFER serait de 29 520 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la conclusion de cette convention et autorise la Présidente à la signer.

17° / Décisions prises par délégation

Décisions de la Présidente

Urbanisme : la Présidente n'a pas délégué le Droit de Prémption Urbain, ni préempté.

Liste des DIA reçues :

Comptabilité : la liste des engagements est jointe à la convocation.

- Par décision en date du 6 février 2018, la Présidente a décidé d'acheter des colonnes pour la collecte de verre d'un montant de 2 450 € sur le budget annexe déchets à la CdC du Val de Sarthe.
- Par décisions en date du 19 janvier 2018, la Présidente a décidé de signer des conventions de stage à titre gratuit pour accueillir des stagiaires au service RAMPE.
- Par décisions en date du 24 novembre 2017, la Présidente a décidé de signer une convention de bénévolat pour l'arbre de Noël.
- Par décision en date du 16 janvier 2018, la Présidente a décidé de signer une convention de stage à titre gratuit pour accueillir un stagiaire au multi-accueil de Laigné.
- Par décisions en date du 5 et 12 février, la Présidente a décidé de signer des conventions de stage à titre gratuit pour accueillir des stagiaires au sein de la structure enfance d'Ecommoy.
- Par décision en date du 5 février 2018, la Présidente a décidé de signer une convention d'adhésion aux Francas.
- Par décision en date du 5 février 2018, la Présidente a décidé de signer une convention de prêt de matériel communautaire pour le tir à l'arc.
- Par décision en date du 15 février 2018, la Présidente a décidé de conclure une convention de formation professionnelle pour former 2 enseignants de l'Ecole de musique pour un montant de 560 €.
- Par décision en date du 8 mars, la Présidente a décidé de signer une convention annuelle pour la saison 2017-2018 de l'Ecole de musique avec le Val Rhonne.
- Par décision en date du 15 février, la Présidente a décidé de signer une convention avec la bibliothèque de LSG.

Décision du Bureau Communautaire

En date du 6 février 2018, le Bureau a approuvé à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement de la ludothèque itinérante.

Aucune remarque n'a été formulée.

18° / Questions d'actualité

Informations données :

- Flyer d'information livret d'été 2018 en version numérique
- Pays du Mans : journée technique d'échanges en Pays du Mans le jeudi 29 mars : « relevé le défi de la transition énergétique sur la Pays du Mans »
- Journée Internationale de la Forêt : Mme CHABAGNO fait part de la participation de la CdC à cette journée en forêt de Bercé et l'implication des agents dans le bon déroulement qui est à souligner. M. LECOMTE se joint à elle pour les félicitations. Au vu de la remarque de M. LAMBERT sur la liaison existante entre notre CdC et CARNUTA, M. CLEMENCE souhaiterait qu'une convention de partenariat soit signée afin que la CdC soit reconnue dans le fonctionnement comme un partenaire à l'égal de CARNUTA.